



St Germain du Salembre, le 20/02/2026

SOS Forêt Dordogne
37 Rue de Puyguiller

24190 St Germain du Salembre

à

Madame la Préfète de Dordogne

2 rue Paul Louis Courier

24000 PERIGUEUX

Objet : demande d'abaissement du seuil d'autorisation des coupes rases.

Madame la préfète,

Nous accusons réception de votre courrier du 21/01/26, en réponse à notre demande d'abaissement du seuil d'autorisation des coupes rases.

Nous avons pris connaissance des éléments d'analyse présentés lors de la signature de la charte voirie forestière ; nous n'étions pas présents lors de cette présentation qui se situait justement sur un site industriel de coupes rases et de plantations en monoculture de résineux, et nous ne pouvions cautionner cette mise en scène d'une sylviculture forestière que nous dénonçons par ailleurs.

Ce choix de site ainsi que votre réponse à notre courrier, indiquent clairement votre vision comptable et d'économie marchande portée sur la forêt périgourdine, qui ne peut satisfaire que les coopératives forestières et les ETF qui travaillent en lien avec elles, omettant délibérément le rôle vital du bon fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Nous vous rappelons que ce que vous considérez comme une logique d'exploitation liée à la structure foncière au niveau départemental, ne répond pas aux enjeux vitaux de la forêt périgourdine, comme l'ont également signifié plus de 40 000 pétitionnaires.

Les coupes rases s'intensifient en Dordogne, pourquoi le nier ? L'observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains, le NUFA, note une baisse des

surfaces boisées de 4000 hectares entre 2000 et 2020 sur la Dordogne ... et cette courbe a dû s'accroître entre 2020 et 2026. Nous sommes loin des données IGN sur lesquelles vous vous appuyez et qui constatent une augmentation de 13% de la forêt Périgourdine depuis ... 1963. Ces chiffres ne refléteront pas la réalité tant que seront comptabilisées dans le couvert boisé les coupes rases, les plantations en monoculture et les surfaces boisées à partir de 10 % de couvert.

Les données de l'étude SUFOSAT¹, fruit du travail de deux laboratoires publics en partenariat avec l'Institut de Développement Forestier et une entreprise spécialisée dans le traitement des images satellites, Globeo, et avec la participation du CNPF, nous permettent de calculer le total des coupes rases de 2019 à 2024, en Dordogne : 24779 hectares, soit 3963 hectares par an. 63% de ces coupes rases concernent des feuillus, dans la majorité des cas remplacés par des monocultures de résineux.

Nous vous signalons de nouveau l'importance des massifs forestiers en essences mélangées, importance pour les sols, l'air, l'eau, la biodiversité, contre le dérèglement climatique et bien sûr pour la santé des populations. Tous les scientifiques s'accordent à dire que, dans une période où la forêt peine à jouer son rôle de puits de carbone, les coupes rases doivent rester l'exception et non constituer la règle comme nous le constatons tous les jours en Dordogne.

Nous restons à votre disposition pour vous communiquer les nombreuses données scientifiques qui remettent en cause l'utilisation des coupes rases.

Nous vous prions d'agréer, Madame la préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'association SOS Forêt Dordogne

Pascale MOULLET, co-présidente

¹Ref: <https://ee-sufosatclearcuts>